

19.10.2006 - 08:50 Uhr

bonus.ch: Assurance-maladie - Quelles seront les options prises par les assurés en 2007

Lausanne (ots) -

www.bonus.ch vient de mener une enquête(*) pour déterminer quelles seront les orientations prises par les assurés dans la perspective de 2007

Les résultats de cette enquête ont mis en évidence les points suivants:

1. Choix des franchises

Pour les assurés jeunes adultes (19-25) et adultes (26+), la tendance haussière des dernières années s'accroît, se traduisant par une désaffection vis-à-vis des franchises intermédiaires. Ainsi, 35% des assurés ont opté pour la franchise minimale de 300, et 22.4% pour la franchise maximale de 2500.

Les assurés en bonne santé choisissent la franchise la plus élevée, alors que les assurés malades s'accrochent à la franchise minimale.

Différences entre hommes et femmes:

Les hommes se tournent plus facilement vers la franchise de 2500, et ce à raison de 31.4% contre seulement 19.5% chez les femmes. Pour la franchise de 300, c'est l'inverse: 37.3% des femmes inclinent à préférer la franchise minimale contre 27.5% chez les hommes.

S'agissant des enfants, la franchise de 0 est retenue pour 4 enfants sur 5.

2. Changement de franchise pour l'année suivante

Ce sont 62% des assurés qui conservent leur franchise actuelle pour l'année suivante.

Une grande majorité d'assurés ont une franchise qui ne correspond pas à leurs besoins. S'ils l'augmentaient, ils pourraient obtenir une réduction de leur prime allant jusqu'à 50%.

3. Assurances complémentaires

Parmi les internautes, 60.7% se sont déclarés intéressés par les assurances complémentaires contre 43.8% en 2005. La tendance haussière de ces dernières années démontre que 2 assurés sur 3 souhaitent bénéficier de couvertures plus étendues que celles proposées en aos / assurance obligatoire des soins (minimum légal).

Ce constat met en évidence le fait que la plupart des citoyens suisses sont réticents face aux éventuelles réductions futures de prestations en assurance de base (minimum légal de l'aos). On en veut pour preuve l'initiative populaire en cours, visant la réintégration des médecines douces dans l'aos; en réaction à la modification précipitée de la loi en 2005, sous l'égide de M. Couchepin, on tend à restaurer la couverture base ainsi mise à mal; un retour de balancier en quelque sorte.

4. Modèles alternatifs

Malgré une popularité croissante constatée ces dernières années, 4 assurés sur 5 préfèrent conserver un modèle d'assurance traditionnel. La grande majorité des Suisses continue de privilégier la liberté du choix du médecin au détriment de primes réduites.

Tableaux et graphiques détaillés:

http://www.bonus.ch/NewsSrc/2006/FranchiseEvol_F.pdf

(*) Enquête réalisée sur la base des données collectées sur le site www.bonus.ch

Contact:

Patrick Ducret
bonus.ch S.A.
Ch. de Rovéréaz 5
1012 Lausanne
Tél. +41/21/312'55'91
E-Mail: ducret@bonus.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100517871> abgerufen werden.